

**Interpellation de Jamal Ikazban
à Barbara Trachte,
Ministre-présidente de la Cocof en charge de la
Promotion de la sante
&
à Alain Maron,
Ministre de la Cocof en charge de la Sante & de
l'Action sociale
concernant
« les deux tonnes de cartouches de protoxyde
d'azote récoltées dans les rues de Bruxelles durant
les trois premières semaines de janvier »**

Vous me direz que j'insiste sur le sujet mais je suis obligé de revenir à la charge sur la consommation de gaz hilarant toujours inquiétante à Bruxelles comme le prouve la quantité astronomique (deux tonnes !) de cartouches de protoxyde d'azote récoltées par les équipes de Bruxelles Propreté durant les trois premières semaines de janvier¹.

Si une grande partie de ces cartouches jonchaient les sols aux abords des clubs et des bars, cela conforte en tout cas les conclusions du rapport de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) indiquant une hausse des intoxications au protoxyde d'azote sur lesquelles je vous interpellais dernièrement.

Vous nous appreniez alors que selon une étude de l'ULB de 2021, les étudiants interrogés (un très petit échantillon de 38 jeunes !) consomment le plus souvent ce produit en soirée ; rarement dans l'espace public ou en solitaire. Ce qui est inquiétant c'est que le gaz hilarant est souvent associé à de l'alcool, ou dans une moindre mesure avec du cannabis ou du *popers*. D'ailleurs, cette enquête démontre que les usagers n'ont généralement pas une bonne connaissance des effets néfastes de la consommation du protoxyde d'azote².

¹ <https://www.lavenir.net/actu/societe/2023/01/31/pres-de-2-tonnes-de-cartouches-de-protoxyde-dazote-collectees-par-bruxelles-proprete-en-3-semaines-OZCS22JWIZGS3DTROQZ4RBCCVI/>

² <https://www.parlementfrancophone.brussels/documents/compte-rendu-de-la-commission-pleniere-du-2-decembre-2022/document>

Etant donné l'accessibilité de ce produit sur internet, les dispositions prises par les communes bruxelloises au travers d'un règlement de police interdisant l'utilisation et la possession à des fins récréatives et cette loi fédérale qui interdit la vente de cartouches de protoxyde d'azote aux mineurs n'empêchent pas ces deux tonnes de cartouches jonchant le sol durant les trois premières semaines de la nouvelle année.

Si le risque de dépendance n'est pas inquiétant, l'association du protoxyde d'azote avec d'autres substances plus addictives pose question. Clarifier, clarifier ; informer, informer les jeunes sur les risques qu'ils courent surtout dans les lieux festifs.

On a beau se dire la consommation chez nous reste à un niveau relativement bas en particulier chez les mineurs, deux tonnes de cartouches sur trois semaines de temps, c'est énorme même si les jeunes ont festoyé plus que d'habitude à la Saint-Silvestre, cela ne devrait pas nous faire oublier les dégâts que le gaz hilarant ce n'est pas qu'un moment de rigolade de quelques secondes. Même si je ne suis pas favorable à l'interdiction, j'ai des questions à vous poser :

- 1) Quelles actions ciblées d'information et de prévention utilisées par les opérateurs de la Cocof pour informer et clarifier la question de la consommation du gaz hilarant seul ou en association avec d'autres substances plus addictives lors des événements festifs ?
- 2) Quelles informations vous reviennent des services et acteurs de terrain sur la consommation durant ces trois premières semaines de 2023 ? Qu'en est-il des intoxications durant cette période ? Pour quels types d'association de protoxyde d'azote et d'autres substances ?
- 3) Qu'en est-il des actions prévues dans le Plan Stratégique de Promotion de la Santé 2023-2027 concernant l'usage du protoxyde d'azote ?
- 4) Qu'est-ce que ces actions donnent comme résultats dans les faits ?
- 5) Que faudrait-il modifier ?

Je vous remercie pour vos réponses

Jamal Ikazban

Député bruxellois

Chef de groupe PS au parlement francophone bruxellois